



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Renouvellement de la convention d'accès au restaurant administratif de la gendarmerie de Pontivy

DEL-2019-090

Numéro de la délibération : 2019/090

Nomenclature ACTES : Autres domaines de compétences, autres domaines de compétences des communes

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 24/06/2019

Date de convocation du conseil : 18/06/2019

Date d'affichage de la convocation : 18/06/2019

Début de la séance du conseil : 19 heures

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : M. Paul LE GUERNIC

Étaient présents : M. Philippe AMOURETTE, M. Christophe BELLER, Mme Émilie CRAMET, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, Mme Chantal GASTINEAU, Mme Annie GUILLEMOT, M. Georges-Yves GUILLOT, M. Michel JARNIGON, M. Hervé JESTIN, Mme Madeleine JOUANDET, Mme Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO, Mme Laurence KERSUZAN, M. Paul LE GUERNIC, Mme Alexandra LE NY, Mme Christine LE STRAT, Mme Maryvonne LE TUTOUR, Mme Sylvie LEPLEUX, Mme Laurence LORANS, M. Yann LORCY, M. Christophe MARCHAND, M. François-Denis MOUHAOU, M. Jacques PÉРАН, Mme Soizic PERRAULT, Mme Claudine RAULT, Mme Françoise RAMEL, Mme Véronique RISSEL, M. Eric SEGUET.

Étaient représentés : M. Loïc BURBAN par Mme Laurence LORANS, Mme Stéphanie GUÉGAN par M. François-Denis MOUHAOU, M. Michel GUILLEMOT par Mme Annie GUILLEMOT, Mme Emmanuelle LE BRIGAND par Mme Madeleine JOUANDET, M. Alain PIERRE par M. Jacques PERAN, M. Eddy RENAULT par Mme Soizc PERRAULT

Renouvellement de la convention d'accès au restaurant administratif de la gendarmerie de Pontivy

Rapport de Stéphanie GUEGUAN

Depuis le 4 avril 2016, le personnel communal a accès au restaurant administratif du Cercle mixte de la Gendarmerie pour y prendre le repas de midi , du lundi au vendredi (hors période de fermeture vacances de Noël et mois d'août). Toutefois, la convention arrivant à échéance des trois ans, il convient de la renouveler.

L'aide au repas attribuée aux agents municipaux remplissant les conditions pour en bénéficier est de 1,25 euros, elle est déduite du coût du repas au restaurant pour l'ensemble des repas pris sur ce site.

Nous vous proposons :

-d'autoriser la maire à signer la convention ci-jointe.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 25 juin 2019

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

